Objekttyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **16 (1871)**

Heft (4): **Supplément au No 4 de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Neuchâtel. — A dater du 1er janvier de l'année courante, le Département militaire est placé sous la direction de M. *Henri Touchon*, conseiller d'Etat.

Sur l'invitation de l'autorité fédérale, le conseil d'Etat de ce Canton a organisé dans chacun de ses districts frontières, une petite division d'infanterie prête à être réunie au besoin sur les points qui pourraient être menacés d'envahissement par l'une ou l'autre des armées belligérantes. En outre, le corps de la gendarmerie a été augmenté *temporairement* de quelques hommes, uniquement chargés de surveiller la frontière.

Nominations du 13 janvier 1871 :

Tribunal militaire cantonal pour 1871.

1er juge, Morel, Numa, commandant de bataillon ; 2e juge, Perrochet, Edouard, major fédéral d'art. ; 1er suppl., Colomb, Auguste, capitaine d'infanterie ; 2e suppl., Quinche, G.-L., major d'infanterie ; 3e suppl., DuPasquier, Alphonse, capitaine d'inf. ; 4e suppl., Humbert-Ramus, Ulysse, capitaine de carab. ; auditeur, Cornaz, Auguste, capitaine ; greffier, Bonnet, Ch.-Edourrd, capitaine d'infant.

Commission de taxe militaire.

Perret, David, command. de bataillon, président ; Cartier, H.-A., command. de bataillon, président ; Tripet, Alfred, capitaine d'artillerie ; Maurer, Auguste, secrétaire ; Piaget, Henri, command. de bataillon, suppléant ; Soguel, Eugène, major d'infanterie, suppléant ; Bonnet, Ch.-Edouard, capitaine d'inf. ;

Conseils de réforme.

I DISTRICT DE NEUCHATEL.

Perret, David, command. de bataillon, président ; Gueissbuhler, Adolphe, capitaine d'art. ; Brunner, Gaspard, capitaine d'infanterie, et 2 médecins.

II. DISTRICT DE BOUDRY.

Cartier, H.-A., command. de bataillon, président ; Perrin, Ami-Auguste, capitaine d'inf. ; Perrochet, James-Alphonse, lieutenant d'art , et 2 médecins.

III. DISTRICT DU VAL-DE-TRAVERS.

Quinche, Georges-Louis, major d'inf , président ; Colomb, Auguste, capitaine d'inf. ; Cottier, Fritz, lieutenant de carab., et 2 médecins.

IV. DISTRICT DU VAL-DE-RUZ.

Morel, Numa, command. de bataillon, président ; Mosset, Alcine-Numa, capitaine d'inf., Reymond, Lucien, 1er sous-lieutenant d'art , et 2 médecins.

V. DISTRICT DU LOCLE.

Henriod, H.-En , command , président ; Soguel, Eugène, major d'infanterie ; Vuille, Paul, capitaine de carab., et 2 médecins.

VI. DISTRICT DE LA CHAUX-DE-FONDS.

Perret, Zélim, command. de bataillon, président ; Favre-Bulle, L.-E., capitaine de carab. ; Delachaux, Paul, lieutenant d'inf., et 2 médecins.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. Lecomte, colonel fédéral ; E. Ruchonnet, major fédéral d'artillerie ; V. Burnier, major fédéral du génie (absent). — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

IL VIENT DE PARAITRE

chez CHANTRENS, éditeur, à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse :

ÉTUDES D'HISTOIRE MILITAIRE

Temps modernes jusqu'à la fin du règne de Louis XIV

par Ferdinand Lecomte, colonel fédéral suisse.

2me édition, augmentée d'un

avant-propos sur la guerre de 1870.

1 vol. in-8o. Prix : 5 francs.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.